

Rapport de majorité N°20

Réponse au postulat de Mme Josette Gaille et consorts du 24 novembre 2015, intitulé « Pensons à l'environnement »

Nyon, le 11 décembre 2016

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du rapport no. 20 s'est réunie le mercredi 16 novembre 2016 à 19h00. Etaient présents Monsieur le Municipal Maurice Gay et Madame la Cheffe du Service Informatique Yvonne Winteler, Madame et Messieurs les Conseillers Josette Gaille, Yves Gauthier-Jaques, Dominique Karlen, Charles Petrequin (en remplacement de Stéphane Delley), Sadik Krasniqi, Olivier Tripet, René Wenger, président chargé du rapport. Monsieur Nicolas Bourquin était excusé.

La commission remercie Madame la Cheffe de Service Y. Winteler et Monsieur le Municipal M. Gay pour leurs réponses.

Les rapporteurs de majorité rejoignent la synthèse des discussions du rapporteur de la commission. Toutefois, ils souhaitent souligner que la demande initiale des postulants est, nous citons « ... la nouvelle version du site Internet devrait également avoir un extranet réservé aux Conseillers afin de pouvoir travailler de manière sécurisée... » et « ... que la Municipalité étudie l'opportunité d'allouer un montant forfaitaire pour l'achat d'une tablette (ou autre) » Soucieux d'apporter une réponse à cette demande, la Municipalité propose de souscrire un contrat avec l'opérateur Swisscom avec la plateforme Storebox. N'ayant pas la volonté de financer l'achat d'équipement pour les conseillères et conseillers.

A ce jour, est depuis plus de 6 ans, la secrétaire du Conseil communal partage l'ensemble des documents électroniques via une plateforme intitulée « Dropbox ». Cette solution n'est certainement pas celle attendue de tous les membres du Conseil, et les rapporteurs rejoignent les attentes des postulants de la minorité qui demande une solution plus optimale, via le site Nyon.ch, pour toute la gestion e-administration.

Les rapporteurs de la majorité comprennent que la Municipalité ne peut pas cautionner / proposer la solution actuellement en place pour le partage des documents en format électronique. Faute d'avoir à ce jour un nouveau préavis concernant Nyon.ch de la Municipalité (toute en invitant cette dernière à prendre en considération les conclusions selon préavis 235), cette solution répond aux attentes. Elle n'offre rien de plus à celle proposée par la Municipalité. Tout au plus, créer de la confusion.

Au contraire, elle présente de nouvelles contraintes :

- Le solution proposée nécessite un traitement différencié des documents **avant** le Conseil communal et **après** le Conseil communal, à la fois pour les administrateurs et les Conseillers communaux.

- Elle multiplie les outils : Storebox, site web, extranet (pour les commissions permanentes), ce qui n'est ni nécessaire ni souhaitable.
- Elle entraîne des dépenses récurrentes inutiles : frais de stockage et surtout frais de formation. Il est probable qu'une seule formation en début de législature soit très insuffisant.

De plus, l'utilisation d'une solution propriétaire et centralisée de **stockage** de documents ne nous semble pas être une réponse adaptée à la problématique soulevée par les postulants qui est celle de la **distribution** des documents. D'autres solutions techniques efficaces existent dans ce domaine.

Enfin, la solution Storebox proposée, même si elle est certifiée ISO/IEC 27001, ne résout que très partiellement la problématique de la sécurité, c'est-à-dire seulement jusqu'au moment où les documents sont téléchargés par les Conseillers communaux. Nous encourageons la Municipalité à aborder la sécurité de l'information de façon plus globale et non pas seulement en se basant sur le seul label d'un outil.

Nous ne pouvons que réitérer un traitement rapide d'une étude pour la refonte du site Noyn.ch. Et dans l'intervalle, invitons la Présidente du Conseil communal d'organiser une formation à l'intention des conseillères et conseillers qui le souhaitent, pour une meilleure compréhension du système actuellement en fonction (Dropbox).

Conclusion

Les signataires de rapport comprennent les difficultés que certains membres de notre Conseil rencontrent dans l'utilisation des outils informatiques. Qu'une formation soient proposée par l'initiative de Mme. la Présidente du Conseil communal en attendant d'avoir une solution e-administration pouvant remplacer le système de partage de documents actuellement en place.

Les rapporteurs émettent également le vœu d'avoir un retour rapide de la Municipalité avec un préavis qui tient compte des remarques formulées par la commission qui avait traité le préavis 235/2016 concernant la refonte du site Nyon.ch.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 20/2016 relatif à la réponse au postulat «Pensons à l'environnement» rédigé par Mme la Conseillère communale Josette Gaille et consorts le 24 novembre 2015,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de ne pas prendre acte du rapport municipal No. 20/2016 valant réponse au postulat « Pensons à l'environnement » rédigé par Mme la Conseillère communale Josette Gaille et consorts le 24 novembre 2015 ;
2. de ne pas charger la Municipalité de mettre en place les solutions d'accès aux fichiers et les formations décrites dans ce rapport.

La majorité:

Dominique Karlen, Charles Petrequin, Sadik Krasniqi, Olivier Tripet
Yves Gauthier-Jaques (rapporteur)